La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 5 octobre 2026 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 21 septembre 2026 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisaillon
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #6 - Michel Dorais

Est absent à cette séance :
Siège #5 - Bruno Lavallée

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon, directeur général et madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2026-09-333 **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 septembre 2026, avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

5.3 Résolution relative à l'acceptation provisoire des travaux - Domaine du Stade.

5.4 Résolution concernant le budget de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2027.

5.5 - Résolution pour autoriser la signature d'une convention d'encadrement des rejets d'eau usées à intervenir avec Les Contenants GBL Inc.

REPORTER:

… L'item 5.4 est reporté à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026.

4 - CORRESPONDANCE

4.1 - Invitation au 70e anniversaire du Club Lions d'Acton Vale.

4.2 - Demande de commandite du Club équestre de la MRC d'Acton.

4.3 - Demande d'utilisation du parc Donald-Martin - Église réformée baptiste d'Acton Vale.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

5.2 - Acceptation d'un don d'œuvre d'art.

5.3 - Résolution relative à l'acceptation provisoire des travaux - Développement Domaine du Stade.

5.4 - Résolution concernant le budget de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2027.

5.5 - Résolution pour autoriser la signature d'une convention d'encadrement des rejets d'eau usées à intervenir avec Les Contenants GLB Inc.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

9 - TRÉSORERIE

9.1 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 959 500 $ qui sera réalisé le 8 octobre 2026

10 - GREFFE MUNICIPAL

10.1 - Adoption du règlement 010-2026 relatif à la garde de poules en milieu urbain.

11 - RESSOURCES HUMAINES

11.1 - Dépôt du rapport d'embauche du directeur général.

11.2 - Changement de statut de pompiers/officiers intérims à officier - Service des incendies.

11.3 - Nomination d'un directeur adjoint au Service des incendies.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

15 - LOISIRS

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

17.1 - Résolution pour autoriser la signature d'un addenda à l'entente intermunicipale d'un plan d'entraide pour le sauvetage technique à intervenir avec la Ville de Saint-Césaire.

17.2 - Résolution pour autoriser la signature d'une entente d'aide mutuelle des services d'incendie à intervenir avec la municipalité de Saint-Liboire.

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

18.1 - Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

19 - VARIA

19.1 - Vote de félicitation à madame Alexandra Yerly.

19.2 - Vote de félicitations à monsieur Jean Duranleau.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-09-334

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2026 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

4.1 - Invitation au 70e anniversaire du Club Lions d'Acton Vale.

Le Club Lions d'Acton Vale célèbre leur 70e anniversaire de fondation et invite les membres du conseil de la Ville d'Acton Vale à leur souper et soirée, le samedi 31 octobre 2026 au Centre de Bénévolat d'Acton Vale.

Le conseil en prend acte.

2026-09-335

4.2 - Demande de commandite du Club équestre de la MRC d'Acton.

Attendu que le Club équestre de la MRC d'Acton sollicite la Ville d'Acton Vale pour renouveler sa commandite;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le paiement d'un montant de 70 $ à titre de commandite, payable au Club équestre de la MRC d'Acton;

Que la Ville d'Acton Vale demande aux membres du Club équestre de bien vouloir respecter les sentiers de ski de fond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-09-336

4.3 - Demande d'utilisation du parc Donald-Martin - Église réformée baptiste d'Acton Vale.

Attendu que l'Église réformée baptiste d'Acton Vale a formulé une demande auprès de la Ville afin d'utiliser le parc Donald-Martin, le dimanche midi de l'Action de Grâce, pour y tenir une activité communautaire (offrir un léger goûter froid, des grignotines et du café, interpréter des chants à la guitare et distribuer du matériel d'information) ;

Attendu que cette activité vise à favoriser les échanges avec les citoyens de la région et se déroulera sous réserve de conditions météorologiques favorables;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Michel Dorais et il est résolu:

D'autoriser l'Église réformée baptiste d'Acton Vale à utiliser le parc Donald-Martin pour la tenue de son activité lors du dimanche midi de l'Action de Grâce, sous réserve du respect des règlements municipaux régissant l'utilisation des parcs publics;

Que cette activité n'engage pas la Ville quant à la fourniture de matériel ou de services logistiques particuliers.;

Que l'utilisation du préau au parc Donald-Martin n'est pas à usage exclusif à l'Église réformée baptiste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

Aucune dépense

2026-09-337

5.2 - Acceptation d'un don d'œuvre d'art.

Attendu que monsieur Michel Constantin souhaite faire don à la Ville d'Acton Vale de deux sculptures de l'artiste Bill Vazan R.C.A., soit "Also Adam" et "Deep Cosmos 2";

Attendu que ces œuvres constituent un apport culturel et artistique significatif pour la municipalité et contribue à la mise en valeur de l'espace public;

Attendu que ces dons sont conditionnels à l'émission, par la Ville, d'un reçu officiel de don aux fins de l'impôt sur le revenu, conformément aux exigences de l'Agence du revenu du Canada;

Attendu que le donateur assumera les frais de transport des œuvres jusqu'à Acton Vale ainsi que les coûts des évaluations requises, lesquelles seront réalisées par deux évaluateurs indépendants reconnus;

Attendu que la Ville d'Acton Vale préparera le site destiné à accueillir les œuvres et participera à ses installations;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte officiellement le don des œuvres offertes par monsieur Michel Constantin, en échange de l'émission d'un reçu officiel de don aux fins de l'impôt, conformément à la réglementation applicable;

Que la Ville mandate deux évaluateurs indépendants reconnus afin de procéder à l'évaluation des œuvres, les frais afférents étant entièrement remboursés par le donateur;

Que le donateur fournisse tous les documents requis pour permettre l'émission d'un reçu officiel de don conforme aux exigences de l'Agence du revenu du Canada;

Que le transport des œuvres jusqu'à son lieu d'installation soit assumé par le donateur;

Que la Ville prépare le site et participe à l'installation des œuvres, en collaboration avec le donateur;

Que le directeur général soit autorisé à signer tout document nécessaire à la formalisation de ces dons ainsi qu'à l'émission du reçu officiel de don;

Que la maire ainsi que la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les contrats de donation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-09-338

5.3 - Résolution relative à l'acceptation provisoire des travaux - Développement Domaine du Stade.

Attendu qu'une entente relative à des travaux municipaux a été signée entre la Ville d'Acton Vale et messieurs Patrick Denis et Maxime Desmarais, le 21 mai 2013;

Attendu que la Ville a reçu de la firme EXP Inc., en date du 18 septembre 2026, le certificat de réception provisoire des ouvrages pour les phases 1 et 2 du projet, combinées en une seule réception provisoire;

Attendu la recommandation de monsieur Jason Lafrance, ingénieur de la firme EXP;

Attendu que le promoteur disposera d'un délai maximal de douze (12) mois, à compter de l'adoption de la présente résolution, pour exécuter l'ensemble des correctifs et parachever les travaux requis;

Attendu que, à défaut de réaliser l'intégralité des travaux dans ce délai, la Ville se réserve le droit, après avis, d'utiliser la garantie financière pour faire exécuter les travaux aux frais du promoteur, et que, le cas échéant, le solde inutilisé de la garantie lui sera restitué, déduction faite des frais engagés et sous réserve de toute autre obligation financière envers la Ville;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

D’accepter de façon provisoire les travaux du développement du Domaine du Stade, tel que recommandé par la firme EXP Inc.

D’autoriser le directeur général, monsieur Stéphane Chagnon, à signer pour et au nom de la Ville, le certificat de réception provisoire des ouvrages.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

5.4 - Résolution concernant le budget de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2027.

...L'item 5.4 est reporté à une séance ultérieure.

2026-09-339

5.5 - Résolution pour autoriser la signature d'une convention d'encadrement des rejets d'eau usées à intervenir avec Les Contenants GLB Inc.

Attendu que l’Entreprise exploite un établissement sur le territoire de la Ville d’Acton Vale et déverse ses eaux usées industrielles dans le réseau d’assainissement municipal ;

Attendu que la norme maximale généralement applicable par la Ville relativement à la concentration en huiles et graisses d’origine végétale et animale dans les rejets industriels est fixée à 150 mg/L ;

Attendu que l’Entreprise a sollicité une tolérance exceptionnelle permettant, dans certaines circonstances, des dépassements occasionnels de cette norme pouvant atteindre un maximum de 180 mg/L ;

Attendu que la Ville accepte d’accorder à l’Entreprise une tolérance particulière, stricte, conditionnelle et révocable, sans que cette tolérance ait pour effet de modifier de façon générale la réglementation municipale applicable aux déversements ni de compromettre le fonctionnement ou la capacité de traitement de la station d’épuration municipale ;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Michel Dorais et il est résolu;

D'approuver la convention d'encadrement des rejets d'eaux usées industrielles avec Les Contenants GLB Inc., pour le site du 1405, rue Marc-Aurèle;

D'autoriser le directeur général, M. Stéphane Chagnon, à signer, pour et au nom de la Ville d’Acton Vale, ladite convention ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

Rapport du Service incendie.

Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

7.1 Greffe municipal et Cour municipale
7.2 Services culturels et sportifs
7.3 Travaux publics
7.4 Direction générale
7.5 Bibliothèque municipale
7.6 Urbanisme
7.7 Trésorerie
7.8 Incendie
7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
7.10Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

9 - TRÉSORERIE

2026-09-340

9.1 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 959 500 $ qui sera réalisé le 8 octobre 2026

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Acton Vale souhaite emprunter par billets pour un montant total de 959 500 $ qui sera réalisé le 8 octobre 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
193-2010	8 900 $
180-2009	21 800 $
272-2014	40 500 $
272-2014	248 900 $
007-2020	174 500 $
002-2021	342 800 $
002-2021	122 100 $

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 272-2014, 007-2020 et 002-2021, la Ville d'Acton Vale souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu:

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 8 octobre 2026;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 8 avril et le 8 octobre de chaque année;

3. les billets seront signés par le maire et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027.	**61 800 $**	
2028.	**64 300 $**	
2029.	**67 000 $**	
2030.	**69 500 $**	
2031.	**72 200 $**	**(à payer en 2031)**
2031.	**624 700 $**	**(à renouveler)**

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 272-2014, 007-2020 et 002-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 octobre 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10 - GREFFE MUNICIPAL

2026-09-341

10.1 - Adoption du règlement 010-2026 relatif à la garde de poules en milieu urbain.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes;*

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 8 septembre 2026, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

« *Règlement numéro 010-2026 relatif à la garde de poules en milieu urbain.* »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11 - RESSOURCES HUMAINES

11.1 - Dépôt du rapport d'embauche du directeur général.

Conformément à l'article 3.3 du Règlement 009-2024, la directrice des Ressources humaines et directrice générale adjointe dépose le rapport d'embauche visant à combler les besoins du département des Services culturels et sportifs pour le poste temporaire à temps partiel de préposé à la surfaceuse.

Le processus d'entrevues a été mené pour deux postes à combler :

M. Patrice Lefrançois a été embauché à titre temporaire à temps partiel (surfaceuse) et a débuté ses fonctions le 15 septembre 2026.

M. Charlie Pilon a été embauché à titre temporaire à temps partiel (surfaceuse) et a débuté ses fonctions le 21 septembre 2026.

Leur rémunération est fixée conformément à la convention collective pour un poste de classe 3.

Le conseil en prend acte.

2026-09-342 **11.2 - Changement de statut de pompiers/officiers intérims à officier - Service des incendies.**

Attendu que, pour répondre aux besoins d'officiers à la suite des récentes nominations, il y a lieu de modifier les statuts de pompiers/officiers intérims;

Attendu que ces nominations sont effectuées conformément aux dispositions de la clause 12 de la convention collective en vigueur;

Attendu que le directeur du Service des incendies et la directrice des Ressources humaines/directrice générale adjointe, recommandent favorablement le changement de statut de messieurs Maxime C. Morin et Olivier Sorel Parent;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Michel Dorais et il est résolu:

D'autoriser le changement de statut de M. Maxime C. Morin et de M. Olivier Sorel Parent à titre d'officier, à compter du 22 septembre 2026.

Que ce changement de statut soit subordonné aux conditions suivantes :

La réussite d'une période de probation d'une durée de 12 mois ;

L'obtention de la réussite du cours Officier 1 dans un délai maximal de 48 mois.

Que leur rémunération soit établie conformément aux conditions salariales applicables aux officiers prévues à la convention collective.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-09-343 **11.3 - Nomination d'un directeur adjoint au Service des incendies.**

Attendu que, suite à la nomination de M. Mario Daragon à titre de directeur des incendies, le poste de directeur adjoint est demeuré vacant;

Attendu qu'un affichage de poste à l'interne a été effectué à cet effet et que, malgré le retrait d'une des candidatures reçues, M. Michael Chagnon a manifesté son intérêt et possède les qualifications requises pour occuper ce poste;

Attendu que la directrice ressources humaines/directrice générale adjointe et le directeur des incendies recommandent favorablement le changement de statut et la nomination de M. Michael Chagnon à titre de directeur adjoint du Service des incendies;

Attendu que M. Chagnon sera soumis à une période de probation d'une durée de 12 mois;

Attendu que les conditions de travail et la description du poste seront déterminées dans un contrat à intervenir entre les parties;

En conséquence, le conseiller Michel Dorais propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu:

D'accepter la nomination de M. Michael Chagnon à titre de directeur adjoint du Service des incendies.

Que cette nomination soit assortie d'une période de probation d'une durée de 12 mois.

Que l'employeur et le syndicat désirent offrir au travailleur un droit de retour dans l'unité de négociation, le cas échéant; Monsieur Chagnon sera considéré comme directeur adjoint du service incendie à la date de la présente résolution. Toutefois, il conservera son droit de retour à titre d'officier syndiqué, pour une période de douze (12) mois.

Que les conditions de travail et la description du poste soient régies par un contrat à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

15 - LOISIRS

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

2026-09-344

17.1 - Résolution pour autoriser la signature d'un addenda à l'entente intermunicipale d'un plan d'entraide pour le sauvetage technique à intervenir avec la Ville de Saint-Césaire.

Attendu qu'une entente intermunicipale d'un plan d'entraide pour le sauvetage technique est intervenue entre les Municipalités à l'entente le 10 mai 2022 en vertu des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ., c. C-27.1);

Attendu la hausse significative des coûts associés au renouvellement d'équipement, au maintien des compétences ainsi qu'à l'entretien du matériel lors des interventions de sauvetage technique et d'hydrocarbures;

Attendu qu'il y a lieu de modifier l'entente intermunicipale d'un plan d'entraide pour le sauvetage technique afin de procéder à l'ajustement des coûts relatifs à ladite entente à partir de l'année 2027;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la signature de l'addenda à l'entente intermunicipale d'un plan d'entraide pour le sauvetage technique avec la Ville de Saint-Césaire;

D'autoriser le maire, monsieur Éric Charbonneau, ainsi que la greffière, madame Claudine Babineau, à signer ledit addenda à l'entente, pour et nom de la Ville, afin de donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-09-345

17.2 - Résolution pour autoriser la signature d'une entente d'aide mutuelle des services d'incendie à intervenir avec la municipalité de Saint-Liboire.

Attendu que la Ville d'Acton Vale et la municipalité de Saint-Liboire désirent établir un plan d'aide mutuelle pour la protection contre les incendies et les situations d'urgence en vertu des articles 468 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes*, ainsi que des articles 569 et suivants du *Code municipal;*

Attendu que l'objet de l'entente est d'établir un cadre permettant à chaque partie de demander l'assistance de l'autre partie, sous les conditions prévues à la une entente, et ce sans compromettre la sécurité sur leur territoire respectif;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la signature de l'entente et de faire partie de l'entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Liboire;

D'autoriser le maire, monsieur Éric Charbonneau, ainsi que directeur général monsieur Stéphane Chagnon, à signer l'entente d'aide mutuelle des services d'incendie 2026, pour et nom de la Ville, afin de donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

18.1 - Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

... Dépôt du procès-verbal du 14 septembre 2026 du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Le conseil en prend acte.

19 - VARIA

2026-09-346

19.1 - Vote de félicitation à madame Alexandra Yerly.

La conseillère Johanne Joannette propose et il est unanimement résolu:

Que la Ville adresse ses plus sincères félicitations à madame Alexandra Yerly et toute son équipe, pour l'organisation de la journée d'activité de levée de fonds Terry-Fox qui a eu lieu le 20 septembre dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-09-347

19.2 - Vote de félicitations à monsieur Jean Duranleau.

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu :

Félicitations à M. Jean Duranleau pour l'organisation du Marché de la Gare tout au long de l'été ainsi que pour la tenue du 1er Festival de l'ail à Acton Vale. Votre engagement fait rayonner les producteurs, transformateurs et artisans de la région.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 13.

M. Didier Gamet	Demandes en quoi consiste l'activité mentionnée au point 4.3. Demande combien de poules sont autorisées au règlement 010-2026.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 14.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Yves Arcouette propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et quinze minutes (20; 15).

_____	_____
Éric Charbonneau	Claudine Babineau, OMA
Maire	Greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

_____ _____

Maryse Hamel Date
Trésorière